DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG nº 95.096

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

3 Août 1995 3 Août 1995

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MM. LACOTTE, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN par M. HUGENDOBLER

M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

ABSENT EXCUSE : M. BOISNARD

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 30 Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Impression du Bulletin Municipal. Appel d'offres ouvert.

VOTE : 6 Abstentions - Unanimité des suffrages exprimés

Depuis le mois de novembre 1989, la Ville fait paraître un Bulletin Municipal intitulé "ROYAN INFORMATIONS".

Cette publication est enregistrée au Centre National d'enregistrement des publications en série sous le numéro ISSN 1148-6333.

En fonction de l'époque à laquelle il est imprimé, et du volume de l'information à y traiter, chaque numéro peut varier dans sa consistance (nombre de pages, nombre d'exemplaires, passage couleurs, photos couleurs etc.).

Cette procédure permet donc, pour chaque numéro, de passer commande auprès de l'entreprise retenue en fonction des besoins précis en se basant sur le bordereau de prix remis par l'entreprise.

Un dossier de consultation d'entreprise a été élaboré sous forme d'appel d'offres ouvert conformément au Code des Marchés Publics.

Ce dossier prévoit une durée de vie du marché de 2 ans, un tirage minimum de 13 000 exemplaires par numéro, environ 9 numéros par an, un délai de fabrication de 5 jours et l'agraphage et mise sous bande des bulletins.

Par aillleurs, à la date anniversaire de la prise d'effet du marché, un accord devra être trouvé entre les parties pour la révision des prix du marché qui, à défaut de cet accord, sera dénoncé. Une estimation sommaire des coûts sur 2 ans fait ressortir un coût d'objectif de 1 120 000 Francs.

Il est demandé à l'Assemblée Municipale d'approuver le dossier d'Appel d'Offres tel que présenté et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur
- Vu le projet d'appel d'offres présenté
- Vu l'avis de la Commission des Finances
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver le projet d'appel d'offres ouvert pour l'impression du bulletin municipal établi en application du Code des Marchés Publics et qui sera un marché à bons de commandes
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des plis.

- d'imputer la dépense au chapitre 940.23 Article 6620 du Budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales

le 25 Août 1995 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS